

Football/Tribunal arbitral du sport (TAS)/Affaire Fégafoot - Bosco Alaba Fall

La procedure est clôturée et rayée du TAS

MIKOLO-MIKOLO
Libreville/Gabon

« **LA** présidente de la chambre arbitrale d'appel du tribunal arbitral du sport, statuant à huis clos, prononce : 1) la procédure arbitrale TAS 2018/08/A/5775 Bosco Alaba Fall c. Fédération gabonaise de football est clôturée et rayée du tribunal arbitral du sport... ». C'est en ces termes que Mme Corinne Schmidhauser, présidente de la chambre arbitrale d'appel du TAS (Tribunal arbitral du sport), dans une correspondance en notre possession, a rendu son verdict relatif au contentieux qui opposait la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) à Bosco Alaba Fall, candidat malheureux au dernier renouvellement du comité exécutif fédéral à Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, le samedi 21 avril 2018.

Cette issue est la résultante du non paiement par l'intimée, c'est-à-dire la Fédération gabonaise de football, du montant des frais d'arbitrage exigés par le TAS. En effet, le tribunal arbitral du sport, se rendant compte que la Fégafoot ne s'acquittait pas de ses frais d'arbitrage, n'a fait qu'appliquer l'article R64.4 qui est sans équivoque. « Pour fixer le montant de la provision, le greffe du TAS estime les frais d'arbitrage qui se-



Entre Pierre-Alain MOUNGUENGUI et...

ront supportés par les parties conformément à l'article R64.4. L'avance de frais est versée à parts égales par les parties demanderesse (appelantes) et la/les partie (s) défenderesse (s)/intimée (s). Si une partie ne verse pas sa part, une autre peut le faire à sa place; en cas de non-paiement de la totalité de l'avance de frais dans le délai fixé par le TAS, la demande (déclaration) d'appel est réputée retirée et le TAS met un terme à l'arbitrage... ».

C'est ce qui s'est produit, malgré le fait que le plaignant, Bosco Alaba Fall, se soit conformé aux exigences statutaires du TAS. Le tribunal arbitral du sport, en dépit de ses rappels, n'a rien obtenu de la Fédération gabonaise de football, qui n'ignore pourtant pas la pertinence des règles du jeu. *Affaire à suivre ?*



... Bosco Alaba Fall, c'est le statu quo !

Cyclisme/Tour du Poitou-Charentes
Démare intouchable

AFP
Melle/France

LE sprinteur français Arnaud Démare (Groupama-FDJ), déjà vainqueur à Cognac mardi, a enchaîné hier mercredi en s'adjugeant la 2e étape du Tour du Poitou-Charentes reliant Ségonzac (Charente) à Melle (Deux-Sèvres), sur 189 km. Le porteur du maillot blanc de leader accentue ainsi son avance au classement général sur l'Italien Matteo Malucelli (Androni-Sidermec-Bottecchia), troisième mardi et dauphin du Picard hier mercredi, désormais relégué à 10 secondes. Il aura fallu attendre les vingt derniers kilomètres pour donner du piquant à cette étape courue sous la chaleur. Le scénario, prévisible jusque-là, avait vu quatre coureurs s'échap-

per d'entrée avant d'être repris avant le premier passage sur la ligne. L'Italien Luca Wackermann (Bardiani-CSF), vainqueur d'étape sur le Tour du Limousin la semaine dernière, a alors secoué le peloton en compagnie du jeune français Geoffrey Bouchard (AG2R-La Mondiale) pour compter encore 30 secondes d'avance à 5 kilomètres de l'arrivée. Le final tortueux dans les rues de Melle pouvait leur laisser quelques espoirs mais Démare, impérial, les déposait pour triompher devant Malucelli et le Français Hugo Hoffstetter (Cofidis). Ce jeudi, les coureurs du TPC auront droit à une double ration : en matinée, une courte étape en ligne de 97,9 km les mènera de Gençay à Couhé, dans la Vienne, et l'après-midi sera consacré à un contre-la-montre de 22,9 km autour de Couhé.

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Date de lancement : 20 Août 2018
Appel d'offres international n° 001/DT/GPM/2018
Nom du Projet : DRAGAGE D'ENTRETIEN DU PORT COMMERCIAL D'OWENDO
Source de financement : Budget de Gabon Port Management

1- OBJET

Gabon Port Management SA, concessionnaire du port commercial d'Owendo à Libreville au Gabon, lance un appel d'offres international auprès des entreprises spécialisées dans le dragage portuaire, en vue d'effectuer pour son compte, sur une période d'un an, des travaux de dragage d'entretien et d'approfondissement au port commercial d'Owendo.

Elles doivent être déposées accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant total de l'offre financière, à l'adresse suivante :

Mr Nassib BARCHICHE, Directeur Général
Gabon Port Management
Zone Portuaire d'Owendo
BP 394 Libreville Gabon
Tél: 00 241 70 32 74; Fax: 00 241 70.31 40
Mail: nbarchiche@gpmgabon.com

2- ALLOTISSEMENT

Les travaux, objet du présent appel d'offres international, sont répartis en un seul lot :

Elles devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RELATIF AU « DRAGAGE D'ENTRETIEN DU PORT COMMERCIAL D'OWENDO »

Dragage d'entretien des quais, longs de 600 ml, sur une largeur d'environ 100 m.

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

Mr Bertrand LELE, Directeur Technique
Gabon Port Management
Zone Portuaire d'Owendo
BP 394 Libreville Gabon
Tél : 00 241 70 32 74; Fax: 00 241 70.31 40
Mail: blele@gpmgabon.com

3- RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier du présent appel d'offre international, considéré comme non exhaustif, est à retirer à la Direction Technique, moyennant un paiement à l'ordre de GPM, d'une somme non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA, par chèque ou virement bancaire.

Toute fois, lors des visites de terrain, le candidat peut être amené à consulter des documents hébergés à GPM qui traitent de cette question, sur simple demande.

5- OUVERTURES DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 21 Septembre 2018 à 14 heures 30 mn à la Direction Générale de GPM.

4- CONTENU DES OFFRES

- L'offre technique décrivant la méthodologie d'exécution des travaux, les équipements utilisés et leurs rendements, le planning d'exécution, l'expérience sur des travaux similaires et les résultats attendus.
- L'offre financière détaillée, ressortant le sous détail des prix.

5- DEPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées au plus tard le Jeudi 20 Septembre 2018 à 15 heures 30. Les offres technique et financière seront rédigées en anglais et en français (deux exemplaires dans chaque langue), avec une version électronique en format PDF.

